

AVIS D'IMPÔT 2017

TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

4467021930 0005

En 2018, vous devrez obligatoirement payer par prélèvement mensuel ou à l'échéance ou par paiement en ligne pour tout montant dû supérieur à 1 000 €.

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP TARBES
1 BD MARECHAL JUIN
65023 TARBES CEDEX 9

eco'pli 63 AUVERGNE PIC 15.09.17 CI0202



4467021930 0005

M FORTET GERARD NOEL JULIEN
7 RUE VOLTAIRE
65320 BORDERES SUR L ECHEZ

Vos références

Numéro fiscal : 18 70 184 159 298 C
Référence de l'avis : 17 65 4158207 97

Numéro de propriétaire : 440 F01413Z

Débiteur(s) légal(aux) :
PROPRIETAIRE 4101 MBHWTW
M FORTET GERARD NOEL JULIEN

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 11/08/2017
Date de mise en recouvrement : 31/08/2017

Votre situation

MONTANT À PAYER

Au plus tard le **16/10/2017**

1 865,00 €

Le montant de l'impôt prend en compte la révision des valeurs locatives des locaux professionnels (voir notice partie « Révision des valeurs locatives des locaux professionnels »).

Attention : l'enveloppe retour est réservée au paiement par TIP ou par chèque bancaire.
SI VOS COORDONNÉES BANCAIRES NE SONT PAS MENTIONNÉES SOUS LE CADRE SIGNATURE
OU EN CAS DE MODIFICATION, JOIGNEZ UN RIB.

Partie à détacher suivant les pointillés

Pour payer par smartphone ou tablette, flashez ce code avec l'application « Impots.gouv »

ère correspond à la moitié
locaux correspondants.
s locaux professionnels
isation en 2017 appelée
locatives ». Si vous êtes
ofessionnel, cette révision

Pour la 1^{re} année des 10 ans de lissage (année 2017), la cotisation lissée est ainsi égale à :
cotisation révisée - (lissage annuel x 9 ans).
Pour la 2^e année des 10 ans de lissage (année 2018), la cotisation lissée sera égale à :
cotisation révisée - (lissage annuel x 8 ans).
Et ainsi de suite...

Variation (4)

Elle correspond à la variation des montants entre la ligne « Cotisation totale » et la ligne « Cotisation 2016 ».



Voir explications à la rubrique « Comment payer vos taxes foncières ? »

Rendez-vous sur impots.gouv.fr, si vous souhaitez :

avis d'impôt, dans « Mon espace – particulier » (disponible uniquement pour les particuliers)

détails sur votre taxe foncière, en consultant la brochure pratique « Impôts locaux » disponible sur impots.gouv.fr > Quels impôts dois-je payer ?

détails sur la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, dans Professionnel > Gérer mon cotisation > Je suis propriétaire ou je suis occupant d'un local professionnel > LES GRANDS PRINCIPES DE
DES VALEURS LOCATIVES DES LOCAUX PROFESSIONNELS

Vos démarches

⇒ **Sur impots.gouv.fr** : Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et **poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée**.

⇒ **Par courriel** : **Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr**

⇒ **Par téléphone** : Votre centre prélèvement service, pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel : 0 810 012 011* - courrier : CENTRE PRELEVEMENT SERVICE 69327 LYON CEDEX 3
Le centre impôts service, pour des renseignements généraux : 0610 Impôts (0810 46 76 87)*.

Votre centre des finances publiques pour toute autre question personnelle (coordonnées ci-dessous).

⇒ **Sur place** : Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact ») :

Pour obtenir des réponses plus détaillées :

- Sur le paiement de votre impôt :

SIP TARBES
1 BD MARECHAL JUIN 65023 TARBES CEDEX 9
Tél : 05 62 44 40 50 Courriel : sip.tarbes@dgfip.finances.gouv.fr

- Sur le montant de votre impôt :

SDIF HAUTES PYRENEES CELL 1 BRD DU MARECHAL JUIN
65023 TARBES CEDEX 09
Tél : 05 62 44 40 59 Courriel : sdif.hautes-pyrenees@dgfip.finances.gouv.fr

* (Service 0,06 €/min + prix appel)

Département : 650 HAUTES-PYRENEES

Commune : 440 A TARBES

TF 2017		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2016		29,72%	%	%	24,69%	%	10,32%	%	
Taux 2017		30,17%	%	0,13%	24,69%	%	10,22%	%	
Adresse		2T AV ALSACE LORRAINE							
Propriétés bâties	Base ①	2772		2772	2761		2779		
	Cotisation	836		4	682		284		
	Cotisation lissée ②	827		4	682		284		1797
	Cotisations								
	2016	817		-	678		284		
2017	836		4	682		284			
Cotisation totale ③	827		4	682		284		1797	
Variation ④	+1,22%	%	- %	+0,59%	%	0%	%		
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux 2016	%	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2017	%	%	%	%	%	%	%	
	Bases terres non agricoles								
	Bases terres agricoles								
	Cotisations								
2016									
2017									
Variation	%	%	%	%	%	%	%		
		Dégrèvement jeunes agriculteurs			Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles commune	Majoration base terrains constructibles intercommunalité	Caisse d'assurance des accidents agricoles	
Base « État »									
Base « Collectivité »									
Un lissage de + 1 € par an est appliqué pendant 10 ans sur les cotisations de vos locaux professionnels pour rendre progressive leur augmentation. (voir notice partie Révision des valeurs locatives des locaux professionnels).						Frais de gestion de la fiscalité directe locale			68
						Dégrèvement « Habitation principale »			
						Dégrèvement JA « État »			
						Dégrèvement JA « Collectivité »			
Références administratives : 650 50 021 028 440 440 R G						Montant de votre impôt :			1865